



**Edition n°171/décembre 2022-mai 2023**

## **SOMMAIRE**

<b>LE MOT DE LA SYNDIQUE .....</b>	<b>2</b>
<b>L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 16 MAI 2023.....</b>	<b>3</b>
<b>COMMENTAIRES SUR L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>4</b>
RECAPITULATIF DES COMPTES DES INVESTISSEMENTS.....	11
RECAPITULATIF DES COMPTES DE RESULTATS.....	11
RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2022.....	12
<b>LES PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL .....</b>	<b>15</b>
LES PROJETS TERMINES ET EN COURS .....	16
<b>INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>19</b>
RECOLTE DES OBJETS ENCOMBRANTS ET DE LA FERRAILLE .....	19
RAPPORT D'ANALYSE EAU POTABLE.....	20
COLUMBARIUM.....	21
<b>LA VIE DE LA COMMUNE .....</b>	<b>22</b>
CONTROLE DES HABITANTS – NOUVELLE ADRESSE .....	22
FERMETURE ET VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE .....	22
FETE NATIONALE 2023.....	22
LES NOUVEAUX HABITANTS .....	23
90EME ANNIVERSAIRE HABITANTS.....	23
APPLICATION ISARINE .....	24
INFORMATIONS AUX TIREURS ASTREINTS AUX TIRS OBLIGATOIRES.....	24
<b>LES PETITES ANNONCES .....</b>	<b>25</b>
NETTOYAGES D'ETE.....	25
VIDE GRENIER .....	25
SENSIBILISATION A LA CONDUITE POUR LES PERSONNES RETRAITEES.....	26
JEUNESSE D'AUTIGNY – RECHERCHE MATERIEL.....	26
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE « FOURMI'Z » - INSCRIPTION POUR LA RENTREE 2023-2024.....	27
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE « LE P'TIT BONHEUR » - VACANCES SCOLAIRES.....	27
OUVRAGE DE PASCAL BOVET – AUTIGNY D'HIER A AUJOURD'HUI .....	28
COLONIE DE MATRAN 2023 .....	28
IPSO – INSERTION PROFESSIONNELLE DE SARINE-OUEST .....	29
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS .....	30
CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE – ATELIERS-ECHANGES PETITE ENFANCE 2023.....	30
LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY .....	31
<b>BON A SAVOIR .....</b>	<b>32</b>
FAMIYA – SERVICE DE GARDE D'ENFANTS .....	32
PROGRAMME BATIMENTS FRIBOURG .....	32
CARTE-CULTURE.....	33
PEDIBUS.....	34
CHRONIQUE FORESTIERE ANNUELLE .....	35
<b>MANIFESTATIONS .....</b>	<b>36</b>
DATES DES MANIFESTATIONS.....	36



## Le mot de la syndique

Chers citoyennes et citoyens,

Mode ? Tradition ? où est la limite ? les deux peuvent-ils cohabiter ?

En 1938, la feuille d'avis du Valais évoquait déjà « *de la question des traditions, des us, coutumes et des modes locales* ». L'auteur rappelle que le mot *tradition* vient du latin «**tradire**», verbe impliquant *l'action de venir de ... pour aller vers....* (ou **traditio**, du latin *trans*, à travers et du latin *dare, donner*). Il insiste sur le fait que « *contrairement à ce que d'aucuns pensent, la tradition est dans son essence une chose progressive, destinée à suivre le cours du temps, mais avec un apport d'une nature constante, invariable dans son essence* ».

Et la mode ? Dérivé du latin *modus* (manière), ce mot apparu à la fin du Moyen Âge désigne les codes informels qui régissent les comportements en société et en particulier les façons de se vêtir. Mais ce n'est pas seulement une question vestimentaire. C'est une manière de vivre, de se comporter, propre à une époque, à une région ou plus largement, à un pays.

Pour être à la mode, « *il faut* » acheter le dernier téléphone, tel type de véhicule, partir en vacances à tel endroit... Suivre toutes ces modes, c'est répondre aujourd'hui surtout, à une activité économique démesurée, à participer à une surconsommation souvent indécente. Est-il indispensable de suivre la mode pour s'intégrer dans la société ? cette industrie de la mode vestimentaire émet, selon différentes sources, entre 2% et 10% des émissions mondiales de CO2. Elle pollue l'environnement, la teinture des textiles étant la deuxième plus grosse source de pollution de l'eau au monde. Elle renforce les inégalités socio-économiques à travers le monde.

Parfois, avec un peu de sens artistique, la mode permet de créer et d'apporter un peu de sens ou un symbole à cette création. A travers elle, c'est un mode d'expression, qui se sert d'éléments matériels plus ou moins fortement connotés pour renvoyer à des concepts qui permettent à leur tour la construction de représentations d'univers complexes, psychologiques, sociologiques, culturels et religieux.

Suivre la mode, est une façon parfois de s'intégrer dans la société, de s'assimiler à un groupe social, ou au contraire, d'en prendre le contre-pied.

Est-ce une bonne chose de la suivre, la mode ? de répondre aux influenceurs et influenceuses ? Les réseaux sociaux, la transmission quasi instantanée des informations, génèrent parfois de véritables tsunamis d'incitations à suivre X ou Y. La mode, c'est aussi une façon de penser, d'agir comme, tout aussi délétère.... Au point parfois, de nous ôter toute liberté. Ne serait-elle pas un instrument d'aliénation de l'être humain ? où est la réflexion individuelle ? notre esprit critique ?

En ce sens, depuis plusieurs années, votre Conseil communal n'a pas suivi la mode des « amortissements supplémentaires et provisions à tout va ». Bien lui en a pris ! notre bilan aujourd'hui, avec ses immobilisations réévaluées avec l'introduction de MCH2, n'a pas trop souffert. Nous n'aurons pas à craindre non plus, d'importantes charges d'amortissements pour les prochains exercices comptables.

Aujourd'hui la mode est, entre autres, aux directives de « *comment se comporter au quotidien* » avec l'utilisation des énergies basiques (l'eau, l'électricité...) mises à notre disposition grâce au travail des Anciens. Pour celles et ceux de ma génération, au risque de paraître vieux jeu, ces incitations correspondent en fait à notre éducation élémentaire : éteindre la lumière inutile, et même si elle coule facilement, couper l'eau lorsque nous ne l'utilisons pas, etc.. Qu'avons-nous manqué pour ne pas avoir inscrit ces gestes élémentaires dans nos *traditions* transmises ? pourquoi ce déséquilibre entre progrès et traditions ?

Aujourd'hui, le coup de semonce peut paraître violent, mais l'extrémisme inverse pour revenir à plus de pondération en tout, n'est malheureusement pas non plus la solution, que ce soit en termes d'écologie ou de réglementation. Il est urgent de retrouver le bon sens en tout domaine.

Le respect de l'autre, que ce soit de sa personne ou de son travail, de la planète ou de son air reste la base minimum pour construire cette harmonie nécessaire à notre société.

Considérations philosophiques, ou exigences pragmatiques ? qu'importe, profitez chacun de cette nouvelle saison à venir, qu'elle qu'en soit sa météo, mais avec modération, en prenant seulement le *temps*...

Bel été à tous,

Votre syndique dévouée.  
Dominique Haller Sobritz



## L'assemblée communale du 16 mai 2023

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Autigny sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le mardi 16 mai 2023 à 20h00, à la halle polyvalente d'Autigny.

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 novembre 2022
2. Modification des statuts de l'Association du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)
3. Modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
4. Comptes 2022
  - 4.1 Présentation générale des comptes des investissements et de résultats
  - 4.2 Rapport de l'Organe de révision
  - 4.3 Préavis de la Commission financière
  - 4.4 Approbation des comptes des investissements et de résultats
5. Election d'un membre à la Commission d'aménagement, de l'énergie et des constructions
6. Election d'un membre à la Commission financière
7. Divers

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 ne sera pas lu. Le procès-verbal ainsi que les autres documents relatifs aux objets à traiter durant la séance, sont disponibles sur le site internet, [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch) ou durant les heures d'ouverture, à l'administration communale.



## Commentaires sur l'ordre du jour

**M. Georges Python, Président de l'ABVGN, sera présent pour la présentation de l'association, donner les explications de la modification des statuts et pour répondre aux questions des citoyens. Raison pour laquelle ce point est inscrit à l'ordre du jour, avant la lecture des comptes.**

### **2 Modification des statuts de l'Association du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)**

#### **Situation antérieure**

Le territoire du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue est divisé en deux Associations :

- AEGN (Association Intercommunale pour l'Épuration des eaux des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue) ;
- AIMPGPS (Association Intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen-Pays de Glâne et de la paroisse de Sâles) ;

Chaque association assure l'application des mesures conformément aux buts des statuts respectifs. Les nouvelles obligations du traitement des eaux, en particulier le traitement des micropolluants, auxquelles les deux Step sont soumises, ont fait en sorte que le Service de l'environnement a procédé à une étude globale des stations d'épuration du canton.

La résultante de ladite étude figure dans le plan directeur cantonal, en vigueur depuis le 2 octobre 2018.

La fiche de projet 301, traite du domaine de réalisation d'infrastructures cantonales et régionales ;

La fiche de projet 404, traite du regroupement du traitement de l'épuration des eaux, sur un nombre limité de Step existantes et coordonne les mesures de réalisation régionales.

Ledit plan cantonal met également en évidence le traitement de la gestion des eaux par bassin versant. Concernant notre région, il est fait mention du Bassin versant de la Glâne et de la Neirigue, regroupant le territoire des communes membres, des deux associations (AEGN-AIMPGPS)

#### **Situation à ce jour**

La loi sur les eaux (LCEaux) qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2011 prévoit une gestion globale des eaux à l'échelle régionale (bassin versant) qui permettra de préserver la ressource à long terme.

A l'heure actuelle, la ressource en eau est traitée de façon sectorielle et locale. Il n'y a souvent que peu d'interactions entre les acteurs d'une même région qui s'occupent des différents domaines liés à la gestion des eaux. La gestion par bassin versant permet d'harmoniser ces approches sectorielles et sert ainsi à une gestion plus globale et intégrale de la ressource en eau.

#### Sans diagnostic, pas de remède

Dans un premier temps, le canton doit établir toutes les études nécessaires pour définir l'état actuel des eaux superficielles et des ressources importantes d'eaux souterraines. Sur ces bases, il fixera les objectifs, les priorités d'action et les moyens à mettre en œuvre pour une gestion optimale des eaux. Dans le cadre de cette planification cantonale, la LCEaux demande l'élaboration de cinq plans sectoriels portant sur :

- l'évacuation et l'épuration des eaux
- la protection des eaux superficielles
- la protection des eaux souterraines et la protection des ressources en eau
- les prélèvements d'eaux publiques et les autres utilisations de l'eau
- l'aménagement et l'entretien des cours d'eau et des lacs

Le contenu contraignant des plans sectoriels sera intégré au plan directeur cantonal. La planification cantonale servira comme base pour la planification au niveau des bassins versants.



# COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



## Une gestion régionale parce que les eaux ne connaissent pas les frontières communales

La LCEaux demande à ce que les eaux soient gérées au niveau des régions et définit la notion de bassin versant comme unité géographique adaptée à la résolution des problèmes. Les bassins versants sont des portions de territoire dont les eaux aboutissent dans le même cours d'eau. Après consultation, leur délimitation a été fixée par le Conseil d'Etat le 15 décembre 2014.

## Incidences pour l'Etat et les communes

La LCEaux répartit clairement les tâches entre le canton et les communes. Au niveau de l'Etat, la gestion des eaux incombe à la Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et des Constructions (DAEC). Au sein de celle-ci, le Service de l'environnement (SEn) est le service spécialisé en matière de protection des eaux, de l'aménagement des cours d'eau et des lacs, des prélèvements dans les eaux superficielles, du maintien des débits résiduels et de la police des eaux. Les tâches cantonales financées par le budget de l'Etat comprennent, notamment, les études scientifiques nécessaires à la gestion des eaux superficielles et souterraines, la surveillance de la qualité des eaux, ainsi que l'information et le conseil. La régionalisation de la planification demandera aux communes de collaborer régulièrement entre elles pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans directeurs de bassin versant. Les coûts découlant de ces plans, ainsi que de la constitution des structures nécessaires et de la formation du personnel spécialisé, chargé de la gestion des eaux, sont assumés par les communes concernées, avec la possibilité pour elles de percevoir une redevance sur l'eau potable.

Les communes exécutent les tâches qui leur sont confiées par la LCEaux et son règlement, ainsi que par le plan directeur de bassin versant. A titre d'exemple, elles sont chargées de l'aménagement (protection contre les crues et revitalisation) et de l'entretien des cours d'eau. Ces travaux sont toutefois subventionnés par la Confédération et le canton. En ce qui concerne les installations d'évacuation et d'épuration des eaux, le financement se fait par l'intermédiaire de taxes causales (principe du pollueur-payeur) prélevées auprès des propriétaires de fonds.

Dans le but de pouvoir répondre aux diverses exigences en la matière, le territoire du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue a été constitué en une Association de communes (ABVGN)

## **Les statuts en vigueur à ce jour :**

- ont été adoptés par les législatifs des communes membres, d'avril 2019 à novembre 2020 ;
- dans le but de pouvoir répondre aux exigences de la Loi sur les eaux (LCEaux) et de procéder au désenchevêtrement des tâches entre ladite Association et les filiales que sont les Associations AEGN et AIMPGPS, le comité de direction en séance du 20 octobre 2022, à pris les décisions suivantes :
- en plus de l'application de la LCEaux pour le bassin versant, il assure l'application de la fiche 404 du plan directeur cantonal, soit la réalisation d'infrastructures régionales pour le traitement des eaux usées y compris le traitement des micropolluants.



## **Il en résulte donc les lignes directrices suivantes :**

- L'ABVGN traite l'ensemble des diverses études concernant la Step régionale et la transformation de la Step de Romont en Stap (station de pompage) soit :
  - Avant-projet de Step ;
  - Projet de Step ;
  - Projet d'exécution et de réalisation ; voir planification et coûts estimatifs des études, annexés au présent message.

Les deux associations filiales (AEGN/AIMPGPS) assurent l'exploitation de leur station respective et procèdent aux investissements indispensables à la bonne marche des installations. Le slide suivant explique le déroulement.



## Modification des statuts de l'ABVGN article 27

Article 27 à ce jour :	Art. 27 Limite d'endettement ( <b>nouveau</b> )
<sup>1</sup> L'association de communes peut contracter des emprunts  <sup>2</sup> La limite d'endettement est fixée à :  a) CHF 200'000.00 pour les investissements ; b) CHF 50'000.00 pour le compte de trésorerie.	<sup>1</sup> L'association de communes peut contracter des emprunts  <sup>2</sup> La limite d'endettement est fixée à :  a) CHF 6'000'000.00 pour les investissements ; b) CHF 100'000.00 pour le compte de trésorerie.

### Le processus des investissements au futur :

Ladite adaptation des statuts, permettra à l'Association (ABVGN) de mener à bien les divers travaux d'études en général et tout particulièrement ceux concernant la future Station d'épuration régionale, du fait de ne pas dépendre des décisions des deux autres associations (AEGN-AIMPGPS) dont les communes membres sont les mêmes.

Il va sans dire que les deux associations, mentionnées auparavant n'auront plus d'investissements se rapportant à l'extension de la Step d'Autigny en Step régionale, à la transformation de la Step de Romont en Stap et du collecteur pour amener les eaux usées de la Step de Romont à la future Step régionale. L'objectif étant la mise en service vers 2030.

De plus, l'application de la LFCo sera grandement facilitée, puisque l'ABVGN contractera les emprunts pour couvrir les charges des différentes études.

### Répartition des charges- charges de résultats

Lesdites charges sont réparties conformément à l'article 25 des statuts. L'annexe 2 aux statuts précise le pourcentage par commune membre en tenant compte de la population légale au 31.12.2019.

Annexe 2 aux statuts – selon l'article 25 al. 3 des statuts  
Clé de répartition des frais

Commune	Population légale au 31.12.2019	Clé de répartition
		en %
Autigny	796	2,75%
Billens-Hennens	786	2,72%
Chérens	842	2,91%
Cottens	1 504	5,20%
Gibloux	7606	26,30%
Le Châtelard	364	1,26%
Granettes	222	0,77%
Massonnens	533	1,84%
Mézières	1 044	3,61%
Romont	5 366	18,56%
Sâles	1 441	4,98%
Siviriez	2 281	7,89%
Villaz	2 303	7,96%
Villorsonnens	1 498	5,18%
Vuisternens-devant-Romont	2 330	8,06%
<b>Total</b>	<b>28 916</b>	<b>100%</b>

⇒ Le message de l'ABVGN est disponible sur le site internet, [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch) ou durant les heures d'ouverture, à l'administration communale.



### 3. Modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

Les dernières modifications des statuts de l'Association regroupant les CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac datent de fin 2020. La modification de la clé de répartition des charges couplée au projet de construction du CO de Givisiez impliquent une nouvelle révision statutaire. S'agissant d'une modification essentielle des statuts (art. 113 LCo), celle-ci doit être approuvée par les législatifs des trois quarts des communes membres de l'Association représentant plus des trois quarts de la population légale de toutes les communes membres. Si cette approbation est acquise, les statuts modifiés entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les modifications concernent trois éléments.

#### Composition du Comité de direction (article 16)

Avec la construction d'un CO sur son territoire communal, la Commune de Givisiez devient commune siège et, à ce titre, a droit à un représentant au sein du Comité de direction, qui passe ainsi de 12 à 13 membres avec la modification statutaire.

L'assemblée des délégués a accepté cette modification à l'unanimité.

Le Conseil communal soutient également cette modification.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 16. Composition</p> <p><sup>1</sup>Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de dix autres membres selon la représentation suivante :</p> <p>[...]</p> <p>- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;</p>	<p>Art. 16. Composition</p> <p><sup>1</sup>Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et d'onze autres membres selon la représentation suivante :</p> <p>[...]</p> <p>- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Givisiez, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;</p>

#### Clé de répartition des frais (article 37)

La modification de la clé de répartition fait suite à l'augmentation importante, ces dernières années, de l'apport des communes contributrices en vertu de cette clé de répartition qui prévoit une solidarité entre les communes membres. En effet, avec l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, des effets financiers de la nouvelle loi scolaire, les frais de traitement du personnel enseignant ont augmenté d'environ 6 mio.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 37. b) Critères de répartition</p> <p>Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <p>- 75 % selon le chiffre de la dernière population légale ;</p> <p>- 25 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.</p>	<p>Art. 37. b) Critères de répartition</p> <p>Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <p>- 80 % selon le chiffre de la dernière population légale ;</p> <p>- 20 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.</p>



Pour notre Commune, sur la base des comptes 2021 de l'association, la différence serait de +1.7% soit +5.80 CHF/hab pour un total supplémentaire de CHF 4'559.- pour l'année 2021 avec la nouvelle clé de répartition des coûts.

L'assemblée des délégués a accepté cette modification à 47 voix contre 42 voix. Les communes bénéficiaires, plus petites, se sont largement opposées à cette modification.

Le Conseil communal est actuellement opposé à la modification de cet article.

## Limite d'endettement (article 39)

Dans le contexte du projet de construction du CO de Givisiez et de l'assainissement du CO de Marly, une forte augmentation des besoins en financement est attendue. Le Comité de direction propose donc d'augmenter la limite d'endettement en conséquence.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
Art. 39. Emprunts de l'Association 1Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs.	Art. 39. Emprunts de l'Association 1Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 125 millions de francs.

L'assemblée des délégués a accepté cette modification à l'unanimité.

Le Conseil communal soutient également cette modification.

## S'agissant d'un seul objet, l'assemblée communale devra se prononcer une fois sur la modification des trois articles modifiés dans les statuts.

- ⇒ Le message de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français est disponible sur le site internet, [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch) ou durant les heures d'ouverture, à l'administration communale.



## Point 4 Comptes 2022

A la grande surprise (agréable) du Conseil communal, les comptes 2022 présente un résultat bénéficiaire confortable de **659'257.98 CHF**. Ce résultat doit être examiné de plus près quant à sa composition, avant de pouvoir envisager une quelconque baisse du taux d'impôt. Il est le résultat de plusieurs facteurs concomitants :

- pour la plupart des comptes, des charges contenues et respectées selon le budget établi.
- pour certains postes, incluant des entretiens conséquents, mais dans la limite des 30'000.- CHF, les travaux n'ont pu être réalisés pour des raisons diverses (par exemple, concernant les travaux envisagés dans la petite salle : les travaux du toit étaient prioritaires, avant d'y refaire la peinture intérieures vu les fuites importantes constatées.)
- des charges liées également inférieures aux budgets annoncés par les associations intercommunales (participations au cercle scolaire Autigny-Chénens, au cycle d'orientation, aux crèches et accueil familial de jour, participation LASoc au district pour l'aide matérielle, et mesures d'insertion sociale.....).
- la réévaluation des immobilisations a entraîné une diminution des amortissements pour environ 10'000.- CHF et un bénéfice final imputable pour 2023 de 7'825.- CHF.
- enfin, facteur tout particulièrement exceptionnel, ce sont les augmentations des différents revenus fiscaux divers pour un total de 567'802.90 CHF. Le Conseil communal s'explique ces différences par des hypothèses :

- **Impôt sur le revenu** + **385'780.15**  
dans de nombreux cas ce sont des avis de taxations pour l'année fiscale 2021 qui ont pu être facturés plus tard en 2022, et même en 2023.
- **Impôt sur les prestations en capital** + **89'616.70**  
Les capitaux LPP ou prestations du 3<sup>ème</sup> pilier A versés aux retraités, pourraient être une explication, en aucun cas prévisible pour le Conseil communal.
- **Impôt sur le bénéfice** + **9'006.35**
- **Contribution immobilière** + **17'777.50**  
Les nombreux travaux de rénovation, réalisés
- **Impôt sur les gains immobiliers** + **65'622.20**  
Les transferts de propriété ont été relativement nombreux pendant 2022.

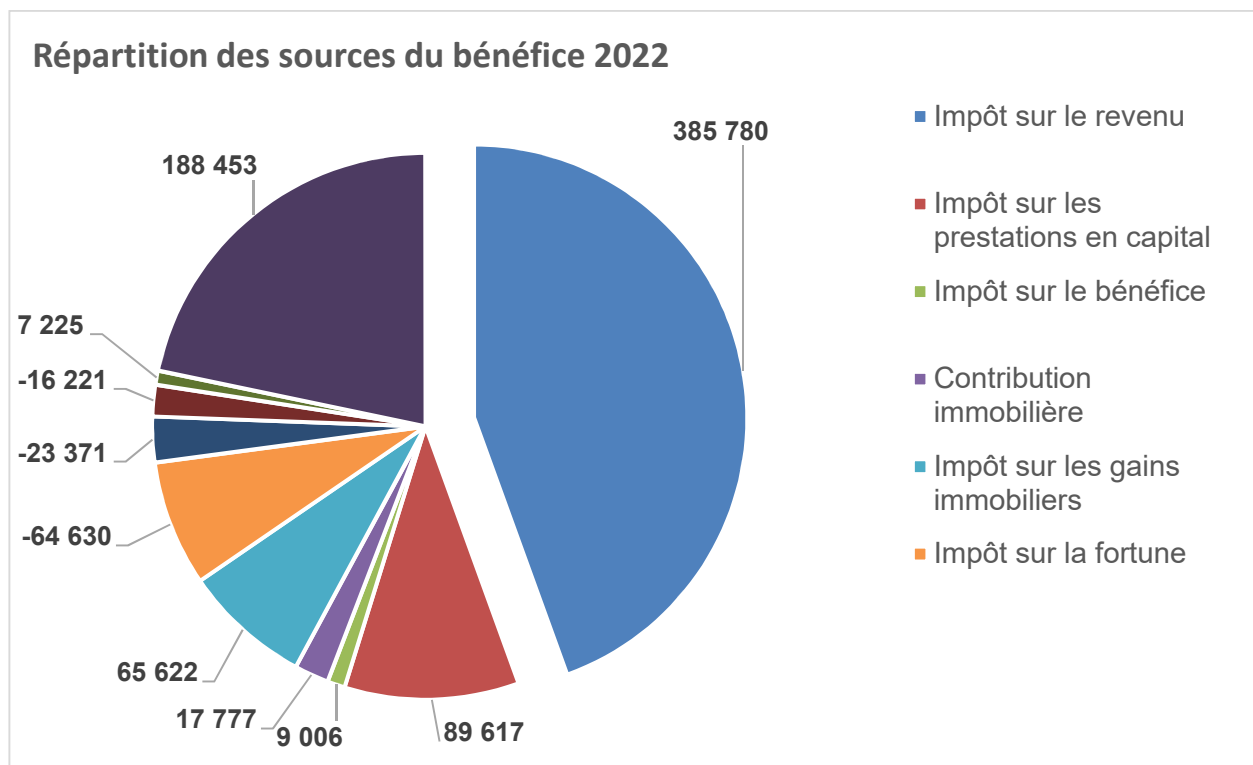
Ceux-ci ne compensent de loin pas les diminutions sur les revenus, d'un montant d'environ 110'000.- CHF :

- Impôt sur la fortune - 64'630.45
- Impôt à la source - 23'371.60  
Les impôts perçus le sont essentiellement par les annonces des entreprises qui emploient des intérimaires par exemple.
- Impôt sur les mutations et successions - 16'221.00



Comme chaque année, une présentation avec ses commentaires détaillés vous seront expliqués lors de la prochaine assemblée. L'assemblée est toujours un moment de discussion important entre vos autorités et les citoyens. C'est là aussi que les vrais échanges, les précisions, explications et demandes de part et d'autre, sont le plus à même d'être exprimés et clarifiés « en direct ». Ces occasions d'échanges restent, outil de notre démocratie, tout comme celui des votations et élections : sachons les utiliser pendant qu'ils sont encore là ! nous voyons ce qu'il en est, dans les pays qui en sont dépourvus....

## Graphique représentant la répartition des sources principales du bénéfice 2022







## Récapitulatif des comptes des investissements

Comptes	Désignation	Budget 2022		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FORMATION	200'000.00		82'416.05	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	150'000.00		7'500.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	801'750.00		75'225.35	53'983.35
9	FINANCES ET IMPÔTS			53'983.35	165'141.40
	TOTALISATION	1151'750.00		219'124.75	219'124.75
	Résultat	1 151 750.00		-	-

## Récapitulatif des comptes de résultats

Comptes	Désignation	Budget 2022		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	387 784.55	84 150.00	361 136.97	94 871.85
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	81 299.75	33 310.00	90 192.25	39 323.05
2	FORMATION	1 409 828.20	402 036.50	1 342 970.73	419 208.82
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	138 716.25	30 100.00	116 048.50	34 607.80
4	SANTE	312 069.15	1 500.00	308 049.45	5 025.20
5	PREVOYANCE SOCIALE	467 429.45	1 000.00	422 913.45	11 211.10
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	182 287.20	-	189 613.63	-
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	510 292.70	434 092.80	585 144.75	495 198.20
8	ECONOMIE PUBLIQUE	12 843.60	3 020.00	9 763.10	3 020.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	102 640.00	2 634 632.00	126 366.06	3 108 990.85
	TOTALISATION	3 605 190.85	3 623 841.30	3 552 198.89	4 211 456.87
	Résultat	18 650.45	-	659 257.98	-



## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2022



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2022  
Au Conseil communal et à la Commission financière de la

### Commune d'Autigny

#### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune d'Autigny, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

#### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales, aux normes suisses d'audit (NA-CH) et à la recommandation d'audit 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune d'Autigny, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

#### *Responsabilité du Conseil communal*

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales, aux normes suisses d'audit (NA-CH) et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.



En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil communal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### *Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires*

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'article 62 LFCo, à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels n'est pas défini, documenté et appliqué durant la période sous révision.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons de proposer à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2022.

Givisiez, le 2 mai 2023

**FDA Fiduciaire FR SA**

Joël Frossard  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Stefan Forino  
Expert-réviseur agréé

**Annexe** : comptes annuels



FDA Fiduciaire FR SA  
Route André-Piller 21, CH-1762 Givisiez  
T +41 (0)26 465 25 82 www.fda-fiduciaire.ch

⇒ Le rapport de l'organe de révision est également disponible en version PDF sur le site internet, [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch)



## **5. Election d'un membre à la Commission d'aménagement, de l'énergie et des constructions**

Conformément à l'art. 36 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), la commission d'aménagement est constituée de 5 membres.

A la suite de la démission de M. Yvan Sapin, il convient de le remplacer. Un nouveau membre sera donc élu lors de la prochaine assemblée communale. Les personnes intéressées peuvent adresser leur candidature à Madame Dominique Haller Sobritz, Syndique, par courriel à

**d.haller-sobritz@autigny.ch.**

## **6. Election d'un membre à la Commission financière**

Conformément à l'art. 70 de la nouvelle loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo), la Commission financière doit être constituée de 5 membres.

A la suite de la démission de Mme Janinne Brandt, il convient de la remplacer. Un nouveau membre sera donc élu lors de la prochaine assemblée communale. Les personnes intéressées peuvent adresser leur candidature à Madame Dominique Haller Sobritz, Syndique, par courriel à

**d.haller-sobritz@autigny.ch.**



## Les principaux travaux du Conseil communal

Depuis la dernière édition, le Conseil communal

### a décidé

- ❖ d'engager Corinne Chardonnens, comme conductrice du bus scolaire ;
- ❖ de mettre à jour son site internet dès l'automne 2023 (différentes offres sont actuellement analysées) ;

### a autorisé :

- ❖ le passage sur Autigny, de la compétition cycliste de la Pédale Romande, le 7 mai 2023 ;

### a pris acte

- ❖ de la démission de Yvan Sapin, membre de la Commission d'aménagement, de l'énergie et des constructions ;
- ❖ de la démission de Janinne Brandt, membre de la Commission financière ;
- ❖ de la démission de Inès Adjeh-Scheidegger et la nomination de Christelle Emery, à la Commission de gestion de l'AES les Fourmi'z ;
- ❖ de la nomination de Maïc Werner, Commandant de la Compagnie Sarine Ouest
- ❖ de la mise en place, par la protection de la population du canton de Fribourg, de points rencontres d'urgence sur le territoire cantonal (PRU) ;
- ❖ que depuis le 1er janvier 2023, le règlement sur la défense incendie et les secours est entré en vigueur ; conformément à l'art. 27 al. 1 RDIS, dès l'entrée en vigueur du nouveau règlement, le règlement communal du 15 décembre 2015 et qui est devenu sans objet est considéré d'office comme abrogé;

### **Le Conseil communal répond à la question posée lors de l'Assemblée communale du 29 novembre 2022, sur la possibilité d'envisager une récupération de chaleur des eaux usées lors de la présentation du collecteur de la route de St-Garin.**

Une récupération de chaleur des eaux usées est applicable aux stations d'épuration, pour autant que les collecteurs des eaux usées soient à 100% en séparatif et que lesdites stations ne soient pas soumises à la nitrification et dénitrification.

Exemple : la Step de Winterthur, n'est pas soumise audit processus car les eaux traitées sont rejetées au Lac. (Ville mentionnée dans la question posée en Assemblée)

Concernant l'AEGN et la STEP d'Autigny, les collecteurs des réseaux communaux, sont encore à une forte majorité en unitaire, d'où un mélange d'eaux parasites et usées, ce qui a pour conséquence des pertes de température et de fort débit lors d'orage.

La STEP d'Autigny, rejette les eaux traitées dans la Glâne, rivière qui n'assure pas un débit important et constant.

En conséquence : le processus du traitement est complété par la nitrification et la dénitrification. Pour ce faire et assurer un bon déroulement dudit processus, il est indispensable d'avoir une température de base adéquate. En retiré des degrés en amont du processus serait contre-productif.

Il n'est donc pas possible, d'envisager une récupération de chaleur des eaux usées sur notre territoire ou à la STEP.

Par contre, de l'électricité est produite grâce aux boues et aux différents traitements, ce qui rend l'installation autonome en coût d'énergie et qui permet une production d'électricité ainsi que des revenus non négligeables profitant à l'ensemble des citoyens.

A la STEP d'Autigny, l'AEGN travaille avec un CCF, (couple chaleur force) lequel transforme les gaz des boues en énergie électrique.

Un nouveau CCF a été mis en place en juin 2022, une production d'énergie propre, d'environ 350'000 KW est escomptée.





## Les projets terminés et en cours

Voici un état de situation pour les différents investissements.

### Réalisation du concept de circulation

Lors de l'examen préalable du Service des ponts et chaussées (SPC), le préavis est favorable. Plusieurs remarques et options sont à examiner avant de pouvoir faire la demande de mise à l'enquête. Ces options sont en cours d'étude en collaboration avec le bureau d'ingénieurs.

### Assainissement éclairage public par des luminaires LED

Le remplacement de l'éclairage public communal est terminé. La mise en fonction définitive avec télégestion sera effective d'ici la mi-mai.

Les réglages de bases convenus avec le groupe E et en adéquation avec les recommandations cantonales.

### Aménagement collecteur eaux usées - Route de Saint-Garin

L'aménagement d'un collecteur d'eaux usées a été mis à l'enquête du 21 avril au 5 mai 2023.

### Mise en séparatif -Chemin des Vergers et Ruelle du Château

Le 20 avril 2021, l'assemblée communale a approuvé un montant de 370'000 francs pour l'étape 1 de la mise en séparatif de la zone (Chemin des Vergers et Ruelle du Château).

Le deuxième secteur qui prévoit d'être raccordé au réseau séparatif, sera voté lors d'une prochaine assemblée. Il correspondra à la partie ouest du chemin des Vergers.



A ce jour, les travaux de l'étape 1 sont dès lors terminés.



(photo du bac de rétention)





## Coup de balai

C'est désormais une tradition : l'opération de ramassage des déchets «Coup de balai» s'est tenue le week-end du 24 au 25 mars dans le canton de Fribourg.



Pour Autigny, les élèves des classes 1-2-3-4 et 8H se sont déployés dans le village. Accompagnés de leurs enseignantes, ils ont ramassé de nombreux déchets sur le domaine public de notre commune.

**Ce n'est pas moins de 20 kilos de déchets qui ont été trouvés dans notre village.**



Pour clore la journée quelque peu maussade, les enfants ont été accueillis avec un goûter fruité et coloré pour les remercier de leurs efforts.

Un grand merci !



## Réseau santé Sarine – Nomination des commandants du Bataillon Sarine

Le 9 mars 2023 a eu lieu la nomination officielle du commandant du Bataillon Sarine, de son remplaçant ainsi que des commandants des 8 compagnies et de leurs remplaçants.

M. Maïc Werner a été nommé Commandant de la Compagnie Sarine Ouest. Le commandant remplaçant de cette compagnie est M. Christophe Yerly de Cottens.

Nous les félicitons pour cette nomination.



## Bus de nuit – Ligne N12, Fribourg, Neyruz, Romont

Depuis le 11 décembre 2022, le noctambus a adapté sa ligne N12. L'arrêt de bus, « Autigny, église » est maintenant visible près du parking, au centre du village.





## Informations générales

### Récolte des objets encombrants et de la ferraille

Les prochaines dates de récolte des objets encombrants et de la ferraille sont fixées les

<b>Vendredi 9 juin 2023 :</b>	<b>17h00-18h30</b>
<b>Samedi 10 juin 2023 :</b>	<b>09h30-11h30</b>
<b>Vendredi 20 octobre 2023 :</b>	<b>17h00-18h30</b>
<b>Samedi 21 octobre 2023 :</b>	<b>09h30-11h30</b>

Cette dénomination « **ENCOMBRANT** » comprend tous les objets provenant exclusivement d'un usage domestique, suffisamment volumineux pour ne pas être contenu dans un sac de 110 litres.

Il s'agit de :

- **meublier d'ameublement** : tables, chaises, sommiers, lits, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardin, parasols, ...

**Nous vous rendons attentifs que les meubles doivent être démontés et débarrassés de toutes les parties métalliques et vitrage.**

- **appareils sanitaires** : radiateurs, chaudières démontées, cumulus, ballons d'eau chaude, chauffe-eau, lavabos, baignoires, bacs à douche, bidets, ...
- **objets divers** : vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport, ...

Ne sont pas compris dans la dénomination d'objets encombrants :

- les ordures ménagères ;
- les déchets d'équipement électrique et électronique ;
- les déchets provenant de travaux publics et particuliers : déblais, gravats, décombres, plâtres et tous déchets provenant de la démolition en BTP (cadres de fenêtres, portes...) ;
- les déchets industriels, commerçants, agricoles et artisanaux dont le volume déposé serait supérieur à celui fixé ci-dessous (au-delà de ce volume, chaque établissement devra faire appel à un prestataire privé pour le ramassage de ses déchets) ;
- les déchets spécifiques tels que : pneumatiques\*, batteries automobiles, bidons d'huiles, peintures, solvants et produits chimiques, carcasses et pièces de véhicules ;
- les déchets verts : tailles, feuilles, tontes...

\* **Les pneumatiques peuvent être déposés aux dates annoncées des encombrants, au tarif de 5.- pce / 10.- pce avec jante.**

Les caractéristiques maximales des objets sont les suivantes :

- longueur maximale : 2 m
- volume maximal par objet : 1,5 m<sup>3</sup>
- poids maximal : 100 kg





## Rapport d'analyse eau potable

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public, tout distributeur d'eau potable par une installation servant à la distribution d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par année, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Vous trouverez ci-dessous les informations essentielles des rapports d'analyse d'eau potable prélevées dans notre commune. Les rapports d'analyse complets sont désormais publiés sur notre site internet.

[https://autigny.ch/sites/default/files/221102\\_saav\\_rapport\\_22-fr44404\\_analyse\\_.pdf](https://autigny.ch/sites/default/files/221102_saav_rapport_22-fr44404_analyse_.pdf)

Date	Lieu	Distributeur	Résultat
28.11.2022	Habitation individuelle	Autigny	Conforme
28.11.2022	AES	Autigny	Conforme
28.11.2022	Habitation individuelle, secteur le Saugy	AESO	Conforme
28.11.2022	Habitation individuelle, secteur le Saugy	La Brillaz	Conforme

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a confirmé que les échantillons fournis étaient conformes aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

### Informations

Au cours de l'année 2022, une turbidité trop élevée a été mesurée lors de trois analyses effectuées par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV). La turbidité des échantillons ne constitue en aucun cas un danger à la consommation et ceux-ci provenaient de points de prélèvements erronés. La commune a mandaté l'entreprise Biemann SA afin de modifier les installations concernées.



En date du 13 septembre 2022, la commune a reçu le SAAV pour une inspection générale du réseau d'eau potable.

Le rapport de l'inspection, nous a entre autres, permis de mettre à jour la procédure de prélèvements des échantillons d'eau potable pour les analyses. Dès lors, les analyses de l'automne se sont toutes avérées conformes.

D'autres actions ont été et seront menées afin de satisfaire à toutes les nouvelles normes et obligations demandées par la SAAV.

Pour exemple, Monsieur Florian Curty, employé communal, suivra le cours SDR, surveillant réseau, formation SSIGE en 3 modules de juin à août 2023.

La commune doit encore établir un document sur la surveillance des distributeurs privés. Ceci nécessitera la création d'une liste complète des propriétaires de sources. Une vérification des installations sera nécessaire afin de nous assurer de l'absence d'interconnexion entre le réseau public et privé. Les distributeurs doivent également fournir les documents attestant d'au minimum 2 analyses annuelles.

Un tout-ménage sera distribué dans le courant de cet été afin de pouvoir effectuer ce recensement et les vérifications demandées.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.



---

## Columbarium

Le columbarium est un endroit commun pour le dépôt des urnes funéraires de nos défunts. Selon l'article 16 du règlement du cimetière le dépôt de fleurs et divers ornements floraux sont tolérés à l'endroit qui leur est réservé.

Aujourd'hui, en plus des fleurs, on peut trouver diverses décorations qui ne respectent pas le règlement (statues, photos, ex voto..). Dès lors nous demandons aux familles de bien vouloir récupérer leur décoration **avant le 15 juin 2023**.

A partir de cette date tout ornement non floral sera systématiquement enlevé. Ceci afin de respecter une certaine harmonie.





## La vie de la commune

### Contrôle des habitants – Nouvelle adresse

Pour les questions liées au contrôle des habitants, il vous est possible dès ce jour d'envoyer un mail à l'adresse suivante :

**habitant@autigny.ch**

### Fermeture et vacances de l'administration communale

Nous vous remercions de prendre note que l'administration communale sera fermée :

le vendredi **19 mai 2023**

**Pont de l'Ascension**

le vendredi **9 juin 2023**

**Pont de la Fête-Dieu**

ainsi que pour les vacances estivales du

**lundi 31 juillet 2023 au 18 août 2023 inclus**



En cas d'urgence ou afin de consulter les dossiers de permis de construire à l'enquête, vous avez la possibilité de laisser un message sur le répondeur au 026/477.16.25 ou de nous adresser un courriel à [commune@autigny.ch](mailto:commune@autigny.ch). Nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous.

### Fête nationale 2023

La Fête nationale 2023 aura lieu, selon le tournus habituel, le lundi 31 juillet 2023, à Autigny. Le programme détaillé de la soirée vous parviendra, en temps voulu, par tout-ménage.



La société de jeunesse organisera le 27<sup>ème</sup> giron de jeunes sarinoises du 25 au 29 juin 2025. Dès lors, en accord avec la Commune de Chénens, **la fête nationale aura également lieu à Autigny, en 2024.**





## Les nouveaux habitants

Nous publions ici, avec leur autorisation, les noms des nouveaux habitants :

- Mme Angélique Bula
- Mme Tiphonie Caloz et M. Lionel Neuhaus
- M. Frédéric Demois
- Mme Megan Falciola
- Mme Margot Jorand
- Mme Laetitia Perler et M. Antoine Magnin
- M. Didier Mast
- M. Lionel Neuhaus
- M. Samuel Taschner
- Mme Nara Rúbia Addor
- Mme Martine Brugger
- Mme Sandrine Defferrard et M. Michaël Uldry

Nous leur souhaitons la bienvenue à Autigny et nous réjouissons de faire plus ample connaissance.

## 90ème anniversaire habitants



Le 21 février Madame Eliane Gobet a passé le cap des 90 ans. Aujourd'hui résidante du home de Vuisternens devant Romont, Mme Gobet a participé à la vie du village en tenant de très nombreuses années une des épiceries du village. Le Conseil communal a profité de la fête organisée par sa famille pour lui offrir un cadeau et lui présenter ses meilleurs vœux d'anniversaire

Le 1<sup>er</sup> mars ce fut au tour de Monsieur Raphaël Cudré de célébrer ses 90 ans. Entouré des résidents du home St Martin de Cottens et de sa famille il a pu fêter ce changement de dizaine. Le Conseil communal a profité de ce moment convivial pour lui apporter un présent et lui présenter ses meilleurs vœux.





## Application iSarine

**L'app iSarine**

Association Régionale de la Sarine

**Plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.**

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Un problème avec le réseau d'eau ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

Recevez **toutes les dernières informations communales** grâce à iSarine !

Téléchargez dès maintenant iSarine !

App Store Google Play

Jobby

## Informations aux tireurs astreints aux tirs obligatoires

L'information contenue dans l'affiche ne sera plus disponible que par voie électronique. Raison pour laquelle vous pouvez scanner le QR-Code ci-dessous ou directement sur l'affiche fixé au pilier public, pour obtenir les traditionnelles informations pour le tir obligatoire.



<https://www.fr.ch/police-et-securite/armee/tirs-obligatoires-en-2023>

Selon la loi sur l'Armée et l'Ordonnance sur les tirs hors du service, chaque commune doit posséder ou faire l'acquisition d'une ligne de tir. Les communes qui ne possèdent pas d'installations de tir doivent s'associer à une autre commune. Afin de satisfaire à ces exigences légales, le Conseil communal a passé, en 2017, une convention avec la Commune de Gibloux.

Le tir obligatoire devant être accompli au stand de **Vuisternens-en-Ogoz**. Les dates pourront être consultées sur le site de la société de tir La Giblana.

[http://www.giblana.ch/tirs\\_obligatoires.html](http://www.giblana.ch/tirs_obligatoires.html)



## Les petites annonces

### Nettoyages d'été

Pour aider les concierges aux grands nettoyages de la halle et de l'école, le Conseil communal recherche des jeunes personnes, **dès 15 ans révolus**, désirant gagner quelques sous durant leurs vacances et prêtes à fournir un travail de qualité.

Les nettoyages se dérouleront du **17 au 21 juillet 2023**.



Les intéressés sont priés de contacter l'administration communale, jusqu'au **16 mai 2023**, au 026.477.16.25, ou par courriel, à l'adresse [commune@autigny.ch](mailto:commune@autigny.ch).

### Vide Grenier

# VIDE-GRENIER

Venez le coffre vide, repartez le coffre plein !



**2 septembre 2023** de 10h à 16h

**Autigny à la halle de gym**

Une table par exposant mise à disposition – Inscription 10.-  
*Pas d'objets encombrants (meubles ...)*

Inscriptions jusqu'au 16 août  
079 452 83 14  
076 396 14 39

Stand de boissons, petite restauration sur place  
Par la JEUNESSE d'Autigny





## Sensibilisation à la conduite pour les personnes retraitées



Association fribourgeoise  
des écoles de conduite

Freiburgischer Verband  
für Fahrschulen

L'association fribourgeoise des écoles de conduite propose une action de sensibilisation à la conduite auprès des personnes retraitées de notre commune.

Avant de prendre contact avec cette association, le Conseil communal souhaite connaître votre intérêt à participer à un après-midi de sensibilisation à la conduite (théorie) et à la présentation de différents outils mis en place par l'OCN et l'AFEC pour la pratique (programme Fridriveplus).

Il vous est possible de contacter l'administration communale par téléphone (026.477.16.25) ou en écrivant un mail à [commune@autigny.ch](mailto:commune@autigny.ch).

En fonction des réponses reçues **jusqu'au 30 juin 2023**, nous contacterons l'association pour la mise en place de cette activité au sein de notre commune.



## Jeunesse d'Autigny – Recherche matériel



### ANNONCE – MATERIEL / RECHERCHE

La société de Jeunesse d'Autigny a le grand plaisir d'organiser du 25 au 29 juin 2025, le 27<sup>ème</sup> giron des jeunesses sarinoises à Autigny, sur le thème les "Styles musicaux".

Dès lors, nous recherchons pour la Commission « Décorations » le matériel suivant :

- **Bouchons en liège**
- **Capsules**
- **Disques vinyles**
- **CD**

Le matériel mentionné dans la liste ci-dessus peut être amené à la déchetterie d'Autigny, dans les containers prévus à cet effet, ceci durant les heures d'ouverture. Mme Béatrice Nein répondra à vos éventuelles questions.

En vous remerciant d'ores et déjà pour votre participation à cette collecte. Si besoin, n'hésitez pas à contacter le secrétariat des giron à l'adresse :

[secreteriat@autigny2025.ch](mailto:secreteriat@autigny2025.ch)





## Accueil extrascolaire « Fourmi'z » - inscription pour la rentrée 2023-2024



Les inscriptions à l'AES pour la rentrée scolaire 2023-2024 sont ouvertes jusqu'au **1<sup>er</sup> juin 2023**.

Ensuite, celles-ci seront acceptées selon les disponibilités d'accueil.

Nous vous rappelons que l'inscription de votre/vos enfants à l'AES, doit être effectuée ou renouvelée pour **chaque année scolaire**. Les formulaires d'inscription sont à disposition sur le site internet de la commune. Les plages horaires seront ouvertes en fonction des demandes.

## Accueil extrascolaire « Le P'tit Bonheur » - vacances scolaires



L'accueil extra-scolaire le P'tit Bonheur Neyruz est ouvert pendant les vacances scolaires. Le comité de l'Association du P'tit Bonheur propose cette offre aux communes des alentours.

Le formulaire d'inscription est disponible dans la rubrique «Accueil extrascolaire ».

Vous pouvez également consulter le site <https://leptitbonheur.ch/accueil-extra-scolaire>.



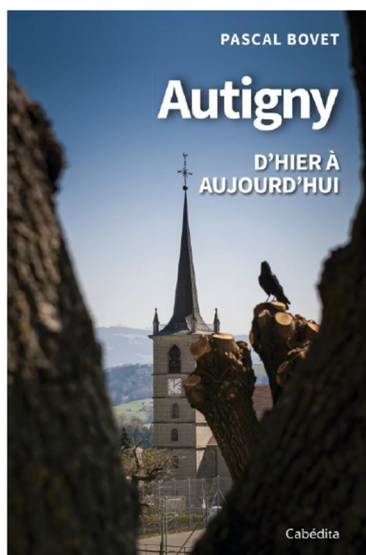
# COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



## Ouvrage de Pascal Bovet – Autigny d’hier à aujourd’hui

Vous en trouverez encore à disposition à l’administration communale. N’hésitez pas.



**La mémoire est denrée précieuse qui se perd. Et le visage d’un village se modifie.**

Ce livre sur Autigny vous fera découvrir la vie du village au siècle dernier, et comment elle s’organisait, au travers de nombreuses anecdotes, parfois savoureuses, ainsi que des faits historiques et même romanesques, voire burlesques.

Retrouvez aussi les « personnages » du village de l’époque et découvrez, ou redécouvrez, les lieux-dits ainsi que l’origine de certains noms de bâtiments, leurs histoires, les sept croix et bien d’autres encore.

Cartes anciennes, collages de l’auteur et quelque soixante photos originales de Nicolas Schneider, malheureusement décédé en cours de projet, illustrent cet ouvrage encouragé par la Commune d’Autigny.

**Disponible au prix de CHF 25.- auprès de :**

Véronique Bovet  
Route des Champs Montants 1  
1742 Autigny

Pascal Bovet  
Chemin du Bois 16  
1020 Renens

☎ +41 79 276 54 70

[veroniquebovet@hotmail.com](mailto:veroniquebovet@hotmail.com)

☎ +41 79 138 51 93

[pascalmaurice@bluewin.ch](mailto:pascalmaurice@bluewin.ch)

## Colonie de Matran 2023

### Entre les montagnes et les glaciers :

Il y a une année, la Colonie de Matran se déroulait au sein du magnifique village de Grimontz dans le Val d’Anniviers. En 2023, nous sommes heureux de retrouver l’un de nos chalets fétiches pour une semaine de folie ! Matr’an Colo posera ses valises dans le chalet « Lana » durant une semaine à Evolène en Valais !



Le chalet « Lana » nous y accueillera **du 9 au 15 juillet 2023.**

Tu es en classe primaire 3H-8H, alors inscris-toi vite par e-mail ou en retournant le bulletin d’inscription ci-joint à Romain Corpataux et Estelle Schafer. Tu peux également inviter tes ami(e)s à y participer.

Le départ du car est fixé au dimanche 9 juillet devant la halle de sport de Matran et le retour est prévu le samedi 15 juillet. Les horaires exacts vous seront communiqués dans la confirmation d’inscription.



La finance d’inscription se monte à :

Enfants de Matran (*)	Enfants hors Matran
• 200.- pour 1 enfant	• 280.- pour 1 enfant
• 380.- pour 2 enfants	• 540.- pour 2 enfants
• 540.- pour 3 enfants	• 780.- pour 3 enfants

(\*) Une aide financière de la commune est possible sous certaines conditions. Cette demande doit être faite auprès de l’administration communale.

De plus amples informations vous parviendront avant le départ.

Pour tout renseignement complémentaire :

Estelle Schafer  
Impasse des Perruches 1  
1753 Matran  
✉ [matrancolo@hotmail.com](mailto:matrancolo@hotmail.com)  
☎ 079 938 36 31

Romain Corpataux  
Impasse des Perruches 1  
1753 Matran  
✉ [matrancolo@hotmail.com](mailto:matrancolo@hotmail.com)  
☎ 079 764 58 29





## IPSO – Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest



**IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale.**



**IPSO** vient tout juste de fêter ses 2 ans d'activité. Ce sont près de 250 interventions qui ont été réalisées et vous êtes toujours plus nombreux à nous solliciter pour divers travaux.

**IPSO** vous doit cette croissance. Notre panel de travaux s'élargit et vous participez de manière directe à la réinsertion des personnes engagées dans notre service. Ce ne sont pas moins de 4 anciens bénéficiaires de l'aide sociale sur 6 qui ont quitté IPSO en ayant signé un contrat de travail. Pour tout ça, on vous doit un grand MERCI !



- Fabrication
- Montage
- Nettoyage et entretien de propriété
- Manutention
- Réparation
- Débarrassage
- Transport de marchandises
- Petits travaux de peinture
- Etc...

Une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement. N'hésitez pas à nous contacter pour tous vos besoins. Vous serez conseillés et bénéficierez d'un travail de qualité. Nous sommes également à même de vous diriger vers des entreprises compétentes pour les travaux que nous ne pourrions assumer nous-mêmes.

Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.



### Avis / Témoignages clients

« A plusieurs reprises, des travaux de coupe d'herbe, de nettoyage et défrichage de talus ont été réalisés sur mon terrain privé. Le contact est très facile avec IPSO et très réactif. Le travail est très bien réalisé et dans les délais prescrits. Je suis très satisfait de leur travail et les recommande avec plaisir. » **Monsieur A. Ponthaux**

« Disposant d'un budget limité, notre association a fait appel à IPSO pour un travail particulier d'équipements. La collaboration a été fructueuse et les délais tenus. » **Monsieur D. Avry-sur-Matran**

« Nous avons eu la chance de bénéficier des services d'IPSO et nous ne pouvons que les recommander pour leur efficacité et leur disponibilité. » **Mme F. Cottens**

« Le monde marche sur la tête. Il est des organisations telles qu'IPSO qui font exactement le contraire. Elle donne la chance à des personnes qui en ont moins que nous tous. En plus leur travail est impeccable, dans les délais et très soigné. Donner du travail à IPSO c'est être acteur de la réinsertion pour des personnes en difficulté, faites leur confiance, vous ne serez pas déçus. » **Anonyme, Onnens**

**Contact :**  
David Robert, responsable IPSO  
Route de Rosé 49, 1754 Rosé  
079 244 61 13  
[ipso@arcos-sarine.ch](mailto:ipso@arcos-sarine.ch)  
<https://www.arcos-sarine.ch>



## Puériculture et consultations parents-enfants

La Croix-Rouge fribourgeoise consulte  
le **3<sup>ème</sup> mercredi du mois, l'après-midi, à Autigny,**  
à la petite salle annexe à la halle polyvalente.



**Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous au 026.347.38.83.**

Les prochaines consultations auront lieu les :

<b>17 mai</b>	<b>21 juin</b>	<b>16 août</b>	
<b>20 septembre</b>	<b>18 octobre</b>	<b>15 novembre</b>	<b>20 décembre</b>

Le calendrier des consultations 2023, pour Sarine-Campagne peut être téléchargé sur le site :

[https://croix-rouge-fr.ch/wp-content/uploads/2022/11/Calendrier-communes\\_SA-2023-1.pdf](https://croix-rouge-fr.ch/wp-content/uploads/2022/11/Calendrier-communes_SA-2023-1.pdf)

## Croix-Rouge fribourgeoise – Ateliers-échanges petite enfance 2023

**Puériculture et consultations parents-enfants**  
**Ateliers-échanges  
petite enfance**  
Janvier à juin **2023**  
Gratuit | Enfants bienvenus



Vous trouverez les dates des différents ateliers sur le site :

[https://croix-rouge-fr.ch/wp-content/uploads/2022/11/Ateliers-Echanges\\_SEM1\\_2023\\_WEB.pdf](https://croix-rouge-fr.ch/wp-content/uploads/2022/11/Ateliers-Echanges_SEM1_2023_WEB.pdf)



## La Bibliothèque régionale d'Avry

### Horaires :

Mardi, jeudi, vendredi : 15h00 - 18h00  
Mercredi : 15h00 - 19h30  
Samedi : 09h00 - 12h00

### Tarifs :

Enfant jusqu'à 16 ans : gratuit  
Apprenti - étudiant : 15.-/année  
Adulte : 30.-/année  
Lecteur occasionnel : 2.-/livre/mois

### Animations gratuites

- Né pour lire
- Heures du conte
- Ateliers philo
- ExplorActifs

### Informations

- Plus de 23'000 documents
- 8 documents pour un prêt d'un mois
- Romans Large vision

### Contact

Bibliothèque régionale d'Avry  
CO Sarine-Ouest  
Rte de Matran 24  
1754 Avry-sur-Matran  
026.470.21.42  
biblioavry@bluewin.ch  
bra.avry.ch

Infos  
et  
nouveau

### Nouveau site web

Avec de nouvelles fonctionnalités :

- Guide pratique de la bibliothèque
- Pré-inscription en ligne
- Calendrier des événements
- Inscription aux animations
- Coin des profs

Nouveau  
catalogue

Formation à l'utilisation du nouveau  
catalogue et foire aux questions le  
**vendredi 5 mai**  
de 16h30 à 18h

### Horaires été 2023

du 10 au 23 juillet  
Samedi 9h-12h  
Mercredi 15h-19h30

**Fermeture estivale**  
du 24 juillet au 15 août

dès le 16 août  
reprise de l'horaire habituel

Suivez-nous sur







## Bon à savoir

Certaines informations présentées ci-dessous sont également disponibles sous forme de dépliants au Bureau communal

### Famiya – Service de garde d'enfants

 **famiya**  
service de garde d'enfants

**Vous cherchez une solution de garde pour votre enfant ?**

Nos accueillantes offrent une alternative à l'accueil collectif en crèche, en ouvrant leur milieu familial à votre enfant, le temps de la garde. famiya assure la surveillance de l'accueil, gère tous les aspects administratifs et s'occupe de la formation de son personnel.

Inscrivez-vous!



**Vous souhaitez devenir accueillante ?**

Nous cherchons des personnes sérieuses et motivées, qui sont prêtes à faire de l'accueil d'enfants leur quotidien professionnel. Rejoignez-nous et suivez une formation afin de respecter les standards d'accueil de famiya, et d'offrir aux enfants un environnement favorable à leur épanouissement.

Envoyez-nous votre candidature!



026 322 69 26 info@famiya.ch  
[www.famiya.ch](http://www.famiya.ch)

### Programme bâtiments Fribourg



#### Le Programme Bâtiments Fribourg

Assainir, ça paye.

Le « Programme Bâtiments Fribourg » permet aux propriétaires fribourgeois de réaliser de substantielles économies pouvant s'élever jusqu'à 40% de l'investissement.



## Carte-Culture



**CarteCulture**  
**KulturLegi**

Canton Fribourg | Kanton Freiburg

### Participer à la vie culturelle, sportive et de loisir malgré un petit budget.

Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? La CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

#### Qu'est-ce que la CarteCulture ?

Cette carte permet aux personnes à petit budget de profiter de rabais d'au moins 30% sur des activités telles que le cinéma, la piscine, les musées, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc.

#### Qui peut bénéficier de la CarteCulture ?

Vous pouvez obtenir la CarteCulture si vous bénéficiez d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS / l'AI, de l'aide sociale, d'une bourse d'études ou si vous avez une saisie de salaire de 9 mois ou plus.

#### Quelles sont les offres de la CarteCulture ?

La liste des partenaires et des offres sont référencés sur le site [www.carteculture.ch/fribourg-et-region](http://www.carteculture.ch/fribourg-et-region).

Bénéficiez par exemple de :

- 50% de réduction à Equilibre-Nuithonie de Fribourg ;
- 35% de réduction pour l'Estivale Open Air d'Etavayer ;
- 50% sur les spectacles du cirque Knie ;
- 30% de réduction sur les abonnements à La Lanterne Magique ;
- la gratuité des entrées à plusieurs musées du canton ;
- 30% sur les entrées au Papillorama de Chiètres ;
- 40% sur les entrées au théâtre La Malice de Bulle ;
- l'accès aux Epicerie Caritas, etc.

#### Comment fonctionne la CarteCulture ?

Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre carte à la caisse des partenaires de la CarteCulture lors de l'achat de votre bien ou service.

#### Combien coûte la CarteCulture ?

La CarteCulture est gratuite et valable une année. Vous pouvez l'utiliser dans le canton de Fribourg ainsi que dans le reste de la Suisse. Pour toute information complémentaire, contactez Caritas Fribourg au 026 321 18 54.



#### Formulaire à remplir :



#### QU'EST-CE QUE LA CarteCulture?

La CarteCulture permet aux personnes avec des petits budgets de profiter de rabais entre 30% et 70% sur les offres culturelles, sportives ou de formation, telles que cinémas, piscines, théâtres, cours de langue, concerts, abonnements de journaux, etc.

La CarteCulture est gratuite.

OUI, JE COMMANDE LA CARTECULTURE

*Offre valable pour les communes ayant adhéré à la CarteCulture.*

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

Je souhaite recevoir la newsletter par courriel

Documents à joindre:

1. Photo-passeport (veuillez inscrire votre nom et prénom au verso de la photo)
2. Décision d'octroi d'une réduction de primes d'assurance maladie ou décision d'octroi d'une bourse ou dernier avis de taxation et attestation de baisse de revenu ou attestation de baisse de salaire.

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

Veuillez envoyer le formulaire à l'adresse suivante:  
Caritas Fribourg / CarteCulture  
Rue de Morat 8 – 1700 Fribourg

Inscription en ligne et information:  
[www.carteculture.ch/fribourg](http://www.carteculture.ch/fribourg)  
026 321 18 54 ou [info@caritas-fr.ch](mailto:info@caritas-fr.ch)







## Pedibus

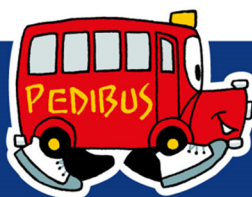
**ENVIE QUE VOTRE ENFANT  
DEVienne UN SUPER PIÉTON?  
ALORS PENSEZ AU PEDIBUS!  
C'EST TOUT SIMPLE ET ÇA  
MARCHE COMME UN VRAI  
BUS, MAIS À PIED.**

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents.

Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie ! La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le BPA.



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: [fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch)  
076 430 05 58 - [www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch)



Pour une mobilité  
d'avenir **ate**



## Chronique forestière annuelle



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

### Le grand retour du bois

*matière noble, locale et durable*

**Notre empreinte écologique est toujours plus marquée, il est temps de revenir aux fondamentaux et de redonner sa place au bois dans notre quotidien en phase de décarbonisation.**

Par sa texture chaleureuse, sa création d'ambiance incomparable, le bois nous reconnecte avec notre environnement naturel. Ce matériau indigène qui pousse chaque jour sous nos fenêtres est encore largement sous-exploité. L'accroissement annuel des forêts fribourgeoises dépasse le demi-million de m<sup>3</sup>. Nous en exploitons chaque année environ 260'000 m<sup>3</sup>. En soustrayant les forêts improductives situées dans des secteurs inaccessibles ou escarpés, un peu moins de 100'000 m<sup>3</sup> sont annuellement encore disponibles.

La mise en œuvre du bois amène une véritable plus-value régionale. Elle fournit du travail aux équipes forestières, puis à nos scieurs et pour terminer à de nombreux artisans menuisiers, ébénistes et j'en passe. Cette matière première transformée in situ est une véritable mine d'or locale. Cette constatation est encore plus flagrante lorsqu'on analyse les chiffres pour la production de bois-énergie. Le tableau ci-dessous résume bien le bilan financier pour une région. La valeur ajoutée est énorme. Tous ces flux financiers engendrent des places de travail locales, nourrissent des familles mais aussi génèrent des impôts pour nos institutions publiques. Ces dernières années et avec ce réflexe d'économie de proximité, plusieurs bâtiments notamment des écoles ont été construits ou sont en cours de construction en bois local dans le canton. Effort remarquable à pérenniser !

#### Capital investi et création de valeur



	Bois	Mazout	Gaz
Total	100.-	100.-	100.-
Région	50.-	16.-	14.-
Suisse	45.-	25.-	12.-
Etranger	5.-	59.-	74.-

Source : Energie-bois Suisse

Les énergies fossiles provoquent des dommages écologiques démesurés que ce soit par l'extraction, le raffinage ou encore le transport, à l'inverse le matériau bois est sobre et écologique. Il est malheureusement évident qu'en exploitant la totalité du potentiel bois encore disponible en Suisse, sous forme de matériau ou d'énergie, il ne pourra subvenir à l'ensemble de nos besoins.

Cependant, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre afin d'exploiter l'entier de ce potentiel qui sommeille dans nos forêts. C'est une contribution de plus dans l'optique de réduire notre empreinte écologique en valorisant un matériau naturel au bilan carbone neutre.



Ecole de Marly en construction avec du bois local

De la forêt jusqu'au produit fini, l'ensemble des sous-produits est utilisé. Les billes de mauvaise qualité et une partie des branchages sont transformées en copeaux de bois pour alimenter les chauffages à distance. La sciure issue de la fabrication de poutres ou planches est utilisée à la production de pellets pour les chauffages. L'écorce des troncs livrés en scierie alimentent les fours de séchage des produits du sciage et des chauffages à distance.

Il faut toutefois être raisonnable et ne pas tomber dans l'autre extrême en voulant absolument exploiter jusqu'à la dernière brindille. Cette pratique encore courante jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle lorsqu'on se chauffait principalement avec des poêles domestiques n'est plus d'actualité. Une proportion d'arbres secs sur pied et de bois mort en forêt est indispensable au bon fonctionnement de notre écosystème. Cela permet de favoriser notamment une quantité d'insectes et de champignons gages d'une grande biodiversité et résilience du milieu. Contrairement à certaines croyances, ces bois en état de décomposition ne propagent aucune maladie.

#### Le dic utile

<https://www.holz-bois-leqno.ch/fr>

Hauterive, février 2023

Frédéric Schneider

Ing. forestier du 1<sup>er</sup> arrondissement  
Service des forêts et de la nature



## Manifestations

Veillez consulter le site internet pour les éventuelles mises à jour de dates.

<https://www.autigny.ch/content/calendrier-des-manifestations>

## Dates des manifestations

Date	Manifestation	Société organisatrice
04.06.2023	Loto	Association chevaline de la Sarine
18.06.2023	Loto	Cercle scolaire
31.07.2023	Fête Nationale	Autigny, Terrain des Glières

Le bulletin communal est accessible sur notre site internet grâce au QR-Code ci-dessous

